

## Métropole, ce qui va cha

Le projet fait débat depuis des années. **Au 1<sup>er</sup> janvier 2015**, ce sera fait : **l'agglomération grenobloise « passera en métropole »**. La Métro, qui n'aura donc jamais si bien porté son nom, disposera d'un **champ d'action élargi**, à la fois pour mieux coordonner l'action publique et accompagner la dynamique du territoire. Ce passage en métropole n'est pas sans déplacer de petites montagnes. Il implique en particulier **un transfert de compétences** de la Ville à la Métro **dans quatre principaux domaines : économie, urbanisme, énergies, espace public.**

Pourquoi ce changement ? Et quelles conséquences pour le quotidien ?

**On vous dit TOUT en quelques questions posées par les habitant-e-s !**

### Pourquoi on passe en Métropole ?

C'est l'une des conséquences de la décentralisation mise en œuvre par les gouvernements successifs depuis 2010. Le passage en métropole a été **décidé par l'État** avec la loi de réforme des collectivités territoriales en 2010, qui instaurait la création des métropoles sur la base du volontariat. Ensuite, la loi de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19/12/2013 en a affirmé le caractère automatique en fonction de **critères démographiques** : tous les territoires de plus de 400 000 habitants, au sein d'une région urbaine de plus de 650 000 habitants, sont systématiquement transformés en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'État a décrété le passage en métropole pour atteindre des objectifs précis :

- établir et conduire avec les communes membres un **projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social cohérent** ;
- garantir les **mêmes services** à l'ensemble de la population et gérer des services à une échelle plus pertinente que celle de la commune ;
- améliorer la **compétitivité** du territoire.

Ce passage automatique a soulevé des critiques puisqu'il s'est fait sans concertation des élus locaux, ni des citoyens, et qu'il existe un risque de compétition accru entre les Métropoles et leur périphérie.



© Ben Bert

# ngier

## Exemples de communes de montagne

Le Sappey, Quaix...

## Exemples de communes périurbaines

Noyarey, St-Egrève...

## Exemples de communes urbaines

Grenoble, St-Martin d'Hères, Echirolles...

## Exemples de communes rurales

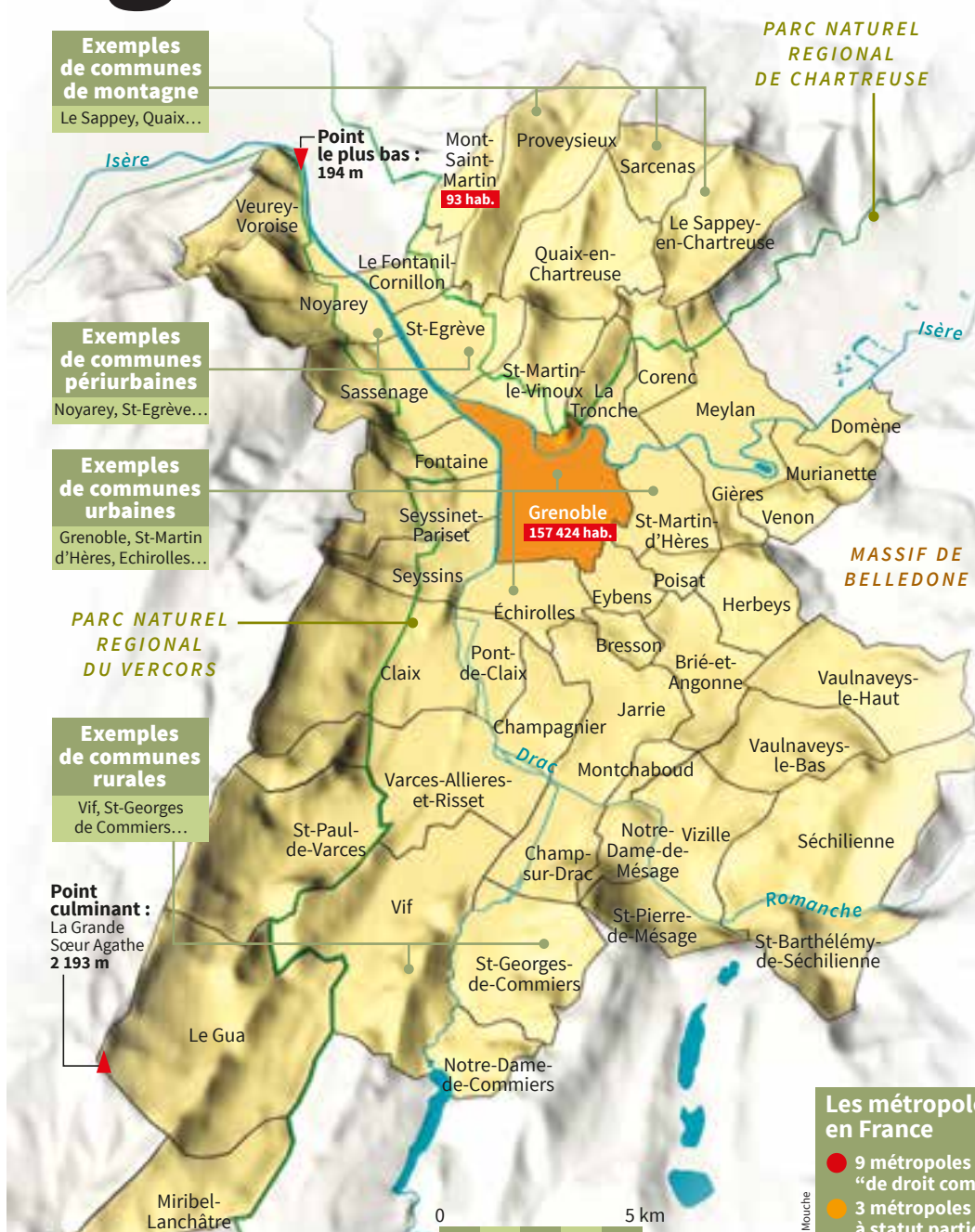
Vif, St-Georges de Commiers...

**Point culminant :**  
La Grande Sœur Agathe  
**2 193 m**

PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

MASSIF DE BELLEDONE

PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS



## la Métro en chiffres

**49** communes



**11<sup>e</sup>** agglomération française

**433 000** habitants

**546** km<sup>2</sup>

**+60%** en 2014 avec l'intégration de 21 communes



**88%**



du territoire en couvert végétal

**213 000**



logements, dont **21,2%** de logements sociaux

**73** km



de transports en site propre (tram et bus)

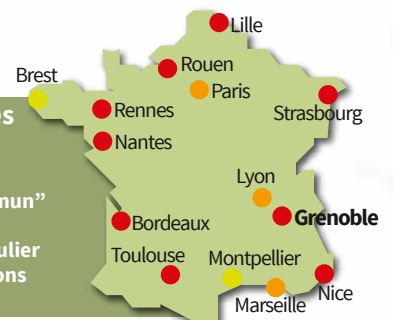
**310** km



de réseau cyclable

## Les métropoles en France

- 9 métropoles "de droit commun"
- 3 métropoles à statut particulier
- 2 agglomérations en attente



# Gre. le dossier

DÉCRYPTER

*Qui sont les nouveaux élus et comment je fais pour me faire entendre ?*



Les 124 conseillers communautaires sont désignés par **les électeurs des communes membres de la Métro**. Ils sont élus pour 6 ans. Les Grenoblois ont donc déjà élu les 31 conseillers communautaires en mars 2014, au moment des élections municipales. Ce sont des **élus locaux** puisqu'ils siègent tous dans les conseils municipaux de ces communes. Ils sont donc en prise avec le quotidien des habitants, qui pourront continuer à les interpellier sur leurs préoccupations. Du côté de la concertation, une délibération, votée en juillet 2014 par la Métro, précise qu'il importe d'**associer pleinement les citoyens à la construction de la métropole**. Cependant, si l'objectif est clairement affirmé, les modalités restent à définir. **L'enjeu consistera notamment à mettre en place**

**“ Les élus de la Métropole sont des élus locaux, en prise avec le quotidien des habitants, qui pourront continuer à les interpellier sur leurs préoccupations ”**

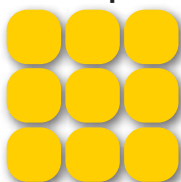
2

des instances pour réfléchir à une échelle qui n'est pas limitée à la commune. Pour cela, la création de **conseils de territoire**, sur le modèle des conseils de quartier, est envisagée. Dans le même esprit, l'élaboration du PLUI

(Plan local d'urbanisme intercommunal) devrait se faire de manière participative. Un travail au long cours, puisque tout est à construire !

## La Métro, comment ça marche ?

### Les 9 commissions thématiques



préparent les projets

### Le bureau communautaire

- Président
- 18 vice-présidents
- 8 autres conseillers communautaires

examine et arbitre, instruit les projets

### Le Président

organise les débats et soumet au vote

débat et vote les délibérations

### L'Assemblée communautaire

- 124 conseillers se réunissent au moins une fois par trimestre en séance publique

### Le nombre de conseillers par communes Grenoble

**31 sièges**

Commune de + de 30 000 hab. Échirolles, St-Martin-d'Hères

**7 sièges**

Commune de 20 à 30 000 hab. Fontaine

**4 sièges**

Commune de 10 à 20 000 hab. 5 comm. : Meylan, Sassenage...

**3 sièges**

Commune de 2 à 10 000 hab. 20 communes : Gières, Vif...

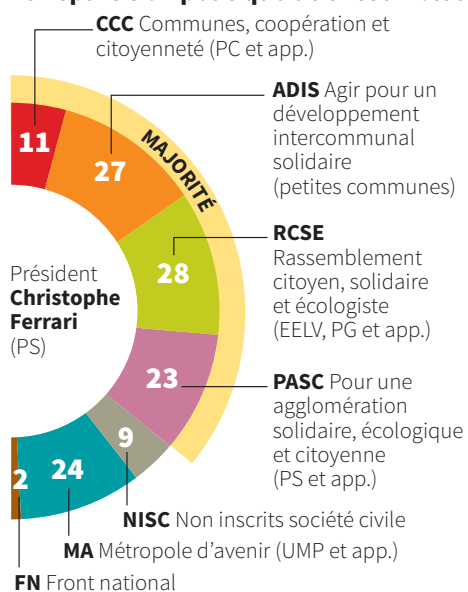
**2 sièges**

Moins de 2 000 hab. 20 communes : Herbeys, Venon...

**1 siège**

### De 2014 à 2020, les instances de la Métropole ne changeront pas.

### La répartition politique de l'Assemblée







Trois questions à  
**Christophe Ferrari**

Président de la Métro

## Les habitants de la Métropole seront appelés à la construire avec nous

### Notre Métropole a-t-elle une identité ?

La Métropole grenobloise concentre sur un espace réduit des réalités de vie et des communes très variées. Une richesse dont nous devons faire une force ! Nous sommes nombreux à expérimenter

la dimension métropolitaine au quotidien, travaillant dans une commune, vivant dans une autre... L'identité de la métropole naît aussi de son rapport à la montagne et aux espaces naturels qui l'entourent : c'est donc à la fois dans la mise en valeur de nos atouts et dans la qualité des relations que nous tisserons avec nos voisins que réside notre avenir.

### Comment la Métropole peut-elle être plus solidaire ?

La question des solidarités est au cœur de notre projet. Une solidarité territoriale, que nous allons pouvoir renforcer. La métropole, dotée des compétences urbanisme et mobilité et chef de file du développement économique, pourra mener une véritable stratégie d'aménagement qui ne privilégie pas une partie de l'agglomération au détriment d'une autre. Une solidarité vis-à-vis des habitants également, à travers le pilotage de

la politique de la ville et des projets de rénovation urbaine, outils essentiels de résorption de la précarité.

### Les habitants pourront-ils se faire entendre ?

Sur de nombreux sujets, l'échelle intercommunale permet d'accroître l'efficacité des services publics. Offrir par exemple une seule entrée pour l'implantation des entreprises sur tout le territoire est une avancée attendue et nécessaire. Les communes, regroupées dans quatre ou cinq conférences territoriales, donneront leur avis sur la mise en œuvre des différentes politiques. Enfin, nous voulons développer la participation citoyenne, avec des comités d'usagers des services publics locaux, la mise en place du droit d'interpellation citoyenne et la création d'espaces nouveaux où les habitants de la Métropole seront appelés à la construire avec nous.

## Comment va évoluer mon cadre de vie ? Qui s'en occupera ?



### La Métropole va s'engager dans un Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI).

Celui-ci déterminera à l'échelle du territoire intercommunal les espaces prioritaires de construction de nouveaux logements, les espaces d'aération et de zones agricoles, les endroits nécessitant de l'équipement public et les efforts de solidarité pour le logement social. Ce PLUI devrait être élaboré en co-construction avec les citoyens. Il va permettre de raisonner en termes d'usages de l'espace, c'est-à-dire en se rapprochant d'une réalité vécue : on travaille à tel endroit, on va faire du sport à tel autre, etc. Les communes continueront à délivrer les permis de construire.

Dans une même transition douce, la Métro, qui disposait de la compétence des **déplacements urbains**, va récupérer la **responsabilité des voiries**. L'organisation des travaux sur les voies de circulation devrait gagner en efficacité et en rapidité. La Métropole ambitionne aussi de développer un **schéma énergétique intercommunal** pour plus de cohérence dans la distribution de l'énergie. Il s'agira par exemple de connecter entre eux des réseaux de chaleur qui fonctionnent aujourd'hui de manière séparée.

3

La Métro continuera à soutenir financièrement les efforts de réhabilitation thermique des particuliers en s'inspirant du dispositif Mur/Mur (campagne visant à améliorer l'isolation et le confort des copropriétés privées construites entre 1945 et 1975).

# Gre. le dossier

DÉCRYPTER

*En matière d'économie et d'emploi, qu'est-ce que ça change ?*



La Communauté d'agglomération assurait déjà la gestion de plusieurs **zones d'activités économiques**. En même temps, la ville de Grenoble agissait souvent seule sur le champ de l'économie. Le passage en métropole met fin à cette double **diplomatie**, comme elle met fin à une concurrence entre les communes qui jouait en défaveur de l'attractivité du territoire. L'intérêt est de développer une **politique économique capable d'attirer les entreprises et de faciliter leur installation**. Elles auront désormais en face d'elles un **interlocuteur unique**, apte à répondre à leurs questions. Celui-ci aura aussi à l'esprit la nécessité de **diffuser l'emploi sur l'ensemble du territoire métropolitain**, en veillant notamment à rapprocher

l'emploi de l'habitat. Cela pourrait passer par la construction de bureaux près des logements, et vice-versa.

Enfin, l'économie ne saurait se mesurer à la seule dynamique des zones d'activités. La Métropole souhaite développer une **politique qui englobe également l'agriculture**, et donc les problématiques alimentaires et de circuit court.

En passant sous pavillon métropolitain, le Marché d'Intérêt National (MIN) peut devenir un outil stratégique.

En effet c'est au « marché de gros » que les restaurateurs et autres épiciers de l'agglomération viennent s'approvisionner auprès des producteurs locaux. Il devra notamment adopter un mode de gestion en cohérence avec l'extension du périmètre de la Métropole vers des communes périurbaines et rurales. Enfin, en devenant métropolitain, le tourisme, gros pourvoyeur d'emplois, peut trouver l'opportunité de mieux promouvoir son offre, dans un secteur très concurrentiel.

4



Entretien  
**Alain Faure**

Directeur de recherche CNRS (Pacte, IEP).

**Un destin partagé par 500 000 personnes**

**La Métropole va-t-elle s'organiser au profit ou au détriment des Grenoblois ?**

80 % des politiques menées par la Ville concernent déjà les métropolitains au sens large, c'est-à-dire des gens dont la vie s'organise dans les communes limitrophes, que ce soit pour le travail, les loisirs ou la consommation. Il faut donc se demander plutôt comment penser le développement et la solidarité sur un territoire en prenant la mesure de cette mobilité en termes d'emplois, d'éducation, de déplacement, de sécurité, de loisirs... Réfléchir à la défense de la qualité de vie à Grenoble, c'est imaginer un destin partagé par 500 000 personnes. Tous les enjeux de justice sociale, d'éducation, d'aménagement et d'écologie se posent aujourd'hui à cette échelle.

**Pourtant, le passage à 49 communes suscite des craintes et même des rejets !**

C'est parfois vrai, chacun diabolise son voisin et la Métropole constitue un bouc émissaire assez commode, surtout en période de crise. C'est un saut dans l'inconnu. « Faire métropole », c'est réconcilier la société française à l'échelle de ses grands bassins de vie sur l'idée que l'urbain et le périurbain, le résidentiel et le productif, les vallées et les montagnes, les « centres » et les « périphéries », le récréatif et l'agricole, sont totalement interdépendants, et qu'il faut donc relier ces espaces plutôt que de les penser comme concurrents ou incompatibles. ■

# 5

**Cette Métropole, ça va peser combien dans mon budget ?**

Sur le plan administratif, le **transfert de compétences** de la Ville à la Métropole sera neutre pour le contribuable. On va mesurer combien Grenoble consacrait pour exercer ces compétences, et le budget correspondant ne sera plus versé. Ce montant ne sera pas décidé arbitrairement mais calculé en concertation dans la **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** où siègent des représentants de chaque commune.

La Métropole projette de mettre en place une **tarification solidaire des services**. En choisissant d'étendre le modèle grenoblois de gestion de l'eau à l'ensemble des communes (contre 80 % aujourd'hui), elle souhaite parvenir à des tarifs à la fois progressifs et plus bas que ceux pratiqués sous une gestion privée. Quant à la gratuité des transports en commun pour les 12-25 ans, c'est un projet sur la table de la Métropole puisqu'il relève de la compétence du SMTC et de la Semitag.

Autre mécanisme positif pour les habitants dans le cadre des opérations de réhabilitation thermique : la généralisation envisagée du **tiers investisseur**.

Son principe : plutôt que de demander aux particuliers d'avancer les sommes pour les travaux, leur paiement est échelonné et calé sur le montant des économies de chauffage réalisées. Ces travaux utiles à la planète et au budget restent donc indolores financièrement.

“ **Le transfert de compétences de la Ville à la Métropole sera neutre pour le contribuable** ”

le montant des économies de chauffage réalisées. Ces travaux utiles à la planète et au budget restent donc indolores financièrement.

le montant des économies de chauffage réalisées. Ces travaux utiles à la planète et au budget restent donc indolores financièrement.



© Sylvain Fraipat

**Trois questions à Yann Mongaburu**

Conseiller municipal délégué à l'intercommunalité et président du SMTC.

## Une transition douce

**Comment abordez-vous ce changement délicat ?**

Avec ce passage en Métropole, nous allons vivre une période de modifications importantes sur le plan institutionnel. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est la première étape d'un chantier qui va durer tout le mandat. Nous voulons organiser une transition douce, prendre le temps afin que les changements induits par les transferts de compétences se passent au mieux, pour les usagers comme pour le personnel municipal.

**Les Grenoblois ne vont-ils pas se sentir dilués dans ce « gros machin » ?**

Au contraire. Il s'agit de concevoir la décision publique dans un nouveau format, qui permette à chacun de faire son entrée dans le débat métropolitain. La municipalité souhaite associer tous ceux qui veulent construire de l'action publique. Je pense d'abord aux habitants, aux experts associatifs, aux acteurs économiques, aux syndicats. Ce qui fera la Métropole, c'est le conseil métropolitain, mais aussi les conseils municipaux et tous les habitants ! La ville de Grenoble ne décidera pas seule, mais en lien étroit avec toutes les communes, qui ont d'autres cultures, d'autres fonctionnements, d'autres réalités... Cette diversité est une richesse à préserver. Rappelons aussi que la municipalité, comme la majorité communautaire, s'est engagée sur le droit d'interpellation citoyenne, pour lequel il faudra mettre en place des dispositifs adaptés.

**Quels sont les enjeux de la future Métropole ?**

Chacun constate un besoin de rapprocher les services publics des habitants et de raisonner en dehors des limites communales. Je pense notamment à la question de l'eau, des déplacements, de l'énergie, on pourrait même parler de l'urbanisme... La question est de savoir comment on fait de cette Métropole grenobloise une métropole de proximité, de solidarité et de projet. Ce qui nous anime aujourd'hui, c'est de construire une politique à la fois plus efficace, plus lisible et plus cohérente. ■

ENSAVOIR+ [gre-mag.fr]

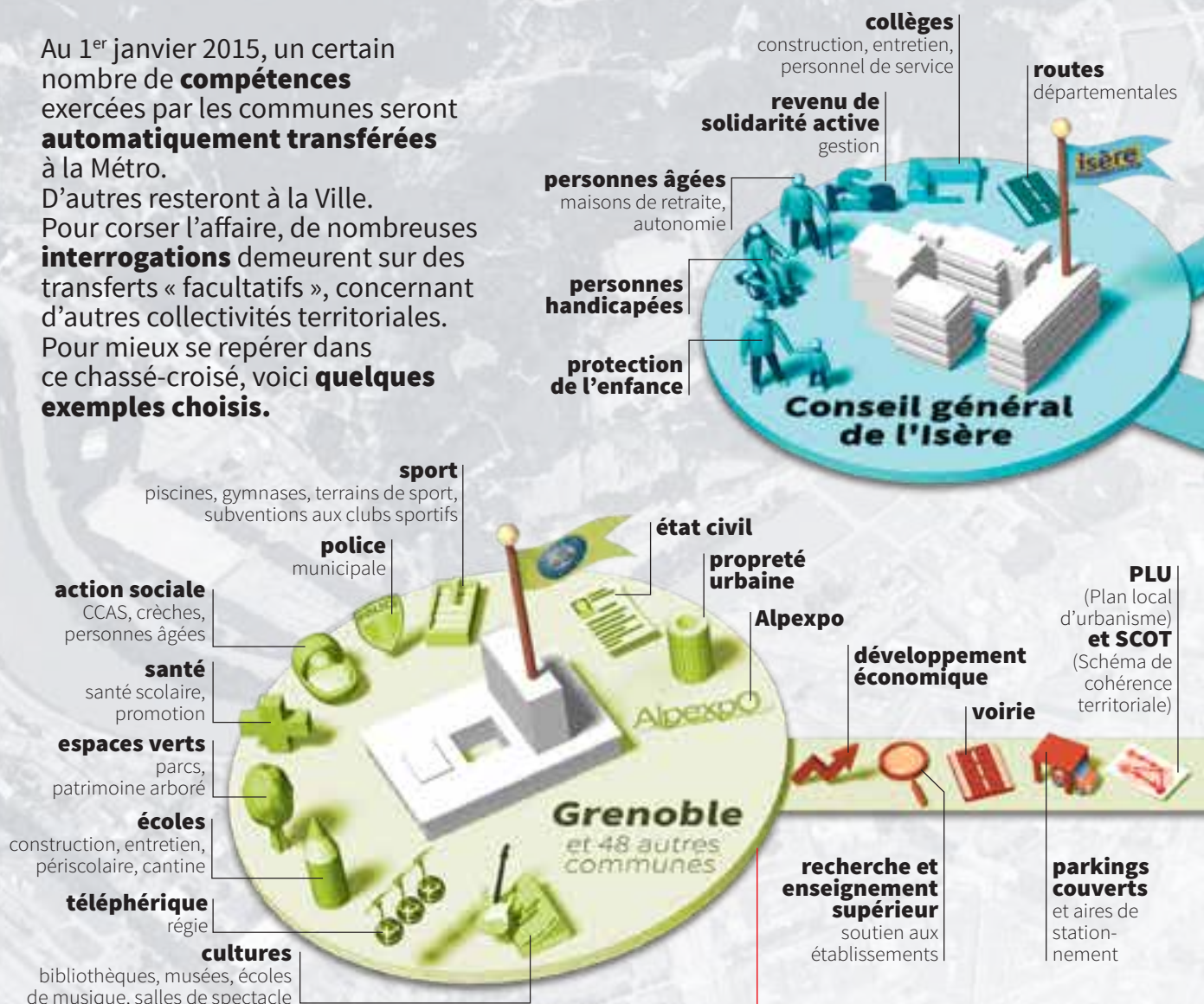




# Métropole Qui fait quoi ?

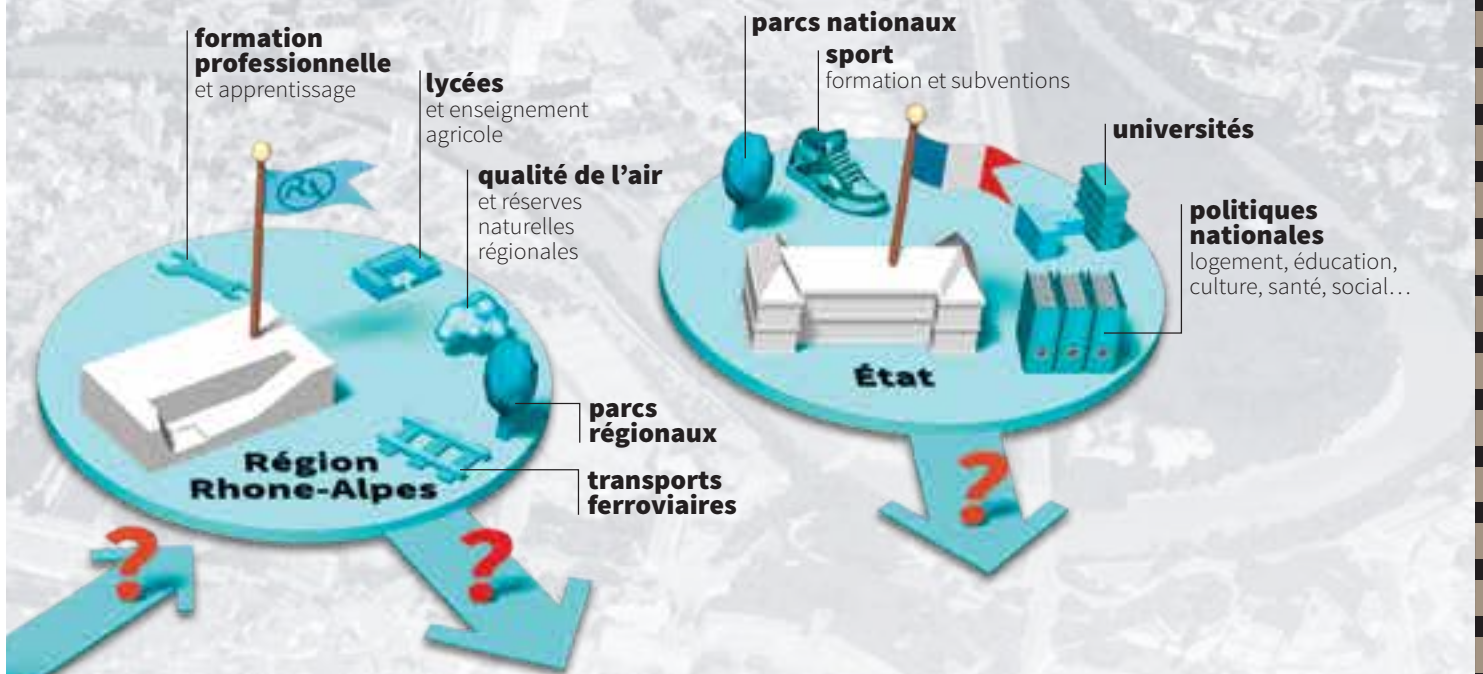
Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un certain nombre de **compétences** exercées par les communes seront **automatiquement transférées** à la Métro.

D'autres resteront à la Ville. Pour corser l'affaire, de nombreuses **interrogations** demeurent sur des transferts « facultatifs », concernant d'autres collectivités territoriales. Pour mieux se repérer dans ce chassé-croisé, voici **quelques exemples choisis**.



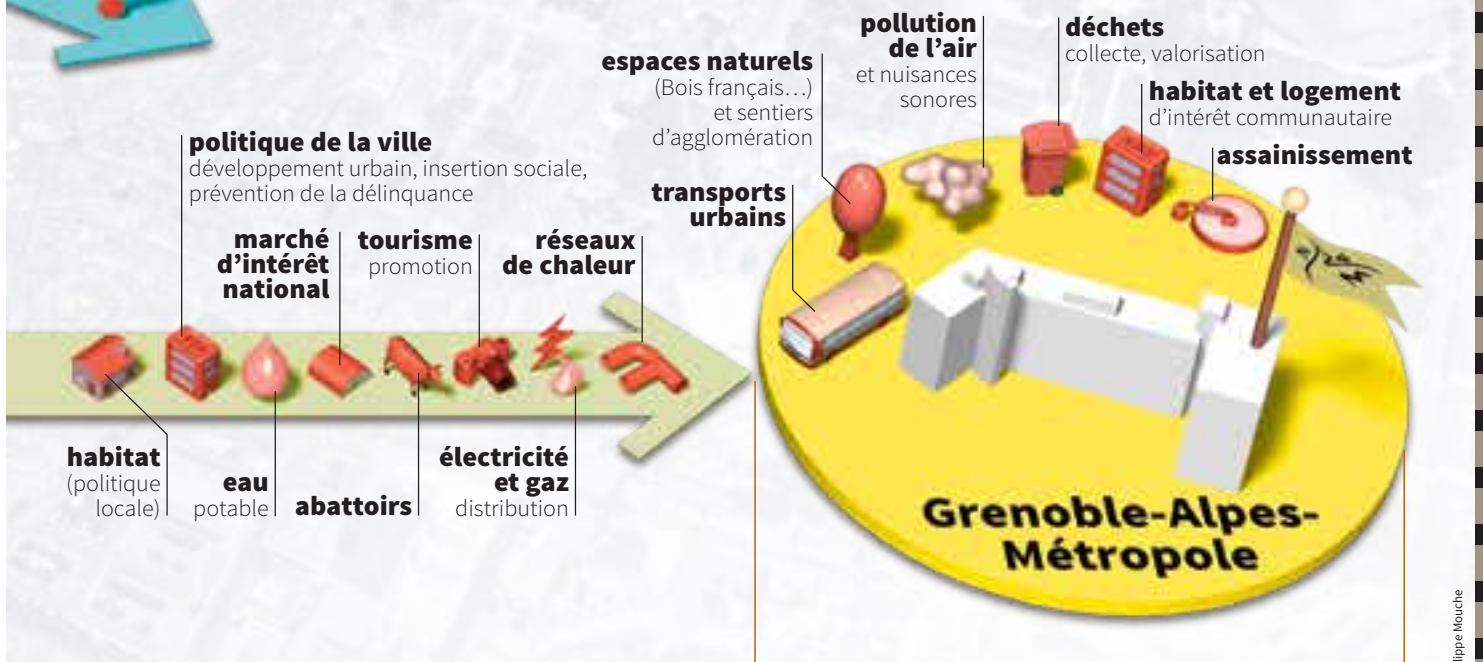
**COMPÉTENCES CONSERVÉES PAR LA VILLE**





## Les questions qui se posent toujours

Des compétences du Département, de la Région et de l'État pourraient revenir à la Métro dès 2015. Ces transferts dits « facultatifs » seront précisés au printemps par une nouvelle loi qui sera votée par le parlement. Certaines compétences du Département, les transports scolaires par exemple, pourraient être transférées à la Région... qui pourrait ensuite les déléguer à la Métro. Mais pour l'instant, c'est le vide juridique!



**COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES A LA MÉTRO**

**COMPÉTENCES DÉJÀ EXERCÉES PAR LA MÉTRO**